

SEANCE du 27 mars 2026

COMMUNE DE SAINT-AGNANT

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GIRAUD, Maire.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Stéphanie LE HASIF, Loïc NAULET, Maryse HERY, Laurent BRIEUC, Dana BRAUN, Benjamin LACOMBE, Christine DE ROUCK, Gilles CARDONA, Manuela MOUSSET, Nicolas REYNEAU, Aurélie PERIER, Rodolphe SUANT, Mélanie CHAUVET, Laurent CARLES, Lisa DEY, Maël BERTRAND, Patrick MAZEDIER, Nicolas RIZZUTO, Annie GOBRON, Patrick CORNUAULT, Eddie ESTRADE

ABSENTE représentée : Muriel THEBAUD donne pouvoir à Nicolas RIZZUTO

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine DE ROUCK

MEMBRES EN EXERCICE : 23

ABSENTS REPRESENTES : 1 PRESENTS : 22 VOTANTS : 23

CONVOCATION : 23/03/2026

AFFICHAGE CONVOCATION : 24/03/2026

Objet : Election des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Vu le code électoral,

Vu la délibération n° 2026-21 du 27 mars 2026 créant 5 postes d'adjoints au Maire,

Considérant qu'il y a nécessité de nommer des adjoints au Maire pour l'assister sous sa responsabilité dans la gestion des affaires de la commune,

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

AR Prefecture

017-211703087-20260327-2026_22-DE
Reçu le 30/03/2026

Sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle de Monsieur Nicolas RIZZUTO et de Madame Lisa DEY, assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
A déduire bulletins litigieux énumérés à l'article L. 66 du Code électoral	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	12

Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Stéphanie LE HASIF.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE :

1	LE HASIF Stéphanie
2	NAULET Loïc
3	HERY Maryse
4	BRIEUC Laurent
5	BRAUN Dana

AR Prefecture

017-211703087-20260327-2026_22-DE
Reçu le 31/03/2026

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre.

A Saint-Agnant, le 30 mars 2026

Le Maire,

Bernard GIRAUD



Bernard Giraud

La secrétaire de séance,

Christine DE ROUCK

Christine De Rouck

Affichée le :

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.